

**BORDEREAU DE VERSEMENT  
AUX ARCHIVES DEPARTEMENTALES DE LA MEUSE**

Service versant : Centre départemental d'assiette des impôts.

Date de prise en charge : 6 juin 1996

Pilon : néant

Nombre total d'articles (liasses, boîtes, registres) : 25

Métrage : 2,00 m.l.

Dates extrêmes du versement : 1985

Délai de communicabilité maximum : 60 ans

Communicabilité : 2046

numéro des articles	description des articles	dates extrêmes
	Taxe professionnelle : matrice générale [1080 TP] et récapitulatif de la matrice générale [1081 TP]. Classement par perceptions.	1985
	Communes	
1	Revigny et Saint-Mihiel	
2	Bar-le-Duc	
3	Commercy et Ligny	
24	Belleville, Boulogny, Etain, Stenay, Thierville	
25	Verdun	
	Perceptions	
4	Montiers et Pierrefitte	
5	Revigny, Saint-Mihiel, Sampigny	
6	Gondrecourt	
7	Lacroix et Laheycourt	
8	Ligny	
9	Bar-Banlieue	
10	Seuil d'Argonne et Vaucouleurs	
11	Vigneulles et Void	
12	Ancerville (et communes de Longeville et Fains-Véel)	
13	Apremont et Commercy	
14	Senon et Souilly	
15	Spincourt et Varennes	
16	Stenay	
17	Fresnes	
18	Montfaucon et Monmédy	
19	Dieue	
20	Dun	
21	Etaint	
22	Charny et Clermont	
23	Consenvoye et Damvillers	